Le Bermigeois

JOURNAL DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Décembre 2021

Calendrier	2
Vœux du maire	3
Procès-verbaux	4
Budget 2022	10
Avis public	11
Info-Municipale	14
Info-Patinoire	16
OTJ St-Bernard	17
Bibliothèque	19
FADOQ	20
INFO-MADA	21
Fabrique	22
La famille nous tient à cœur	23
Maison des jeunes	24
MRC des Maskoutains	25
Chronique horticole	26
SARCA	26
Nos annonceurs	27
Services à la communauté	34

Calendrier Décembre 2021 - Janvier 2022

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
12 10h30: Messe à l'église de St-Bernard	13	14	15	16 Bibliothèque: sur rendez-vous avec prêt sans contact	17	18
19	20 Bureau fermé	21 Bureau fermé	22 Bureau fermé	23 Bureau fermé Bibliothèque fermée	24 22h: Messe à l'église de St-Bernard	25
26	27 Bureau fermé	28 Bureau fermé	29 Bureau fermé	30 Bureau fermé Bibliothèque fermée	31	1er janvier
2	3 Bureau fermé	4	5	6 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque	7	8
9 10h30: Messe à l'église de St-Bernard	10 19 h: Cours autodéfense à l'église 20 h: Séance du conseil	11	12 18h45: Cours cardio-muscu à l'église	13 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque	14	15
16	17 19 h: Cours autodéfense à l'église	18	19 18h45: Cours cardio-muscu à l'église	20 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque	21	22

Chers Bermigeois et Bermigeoises,

L'année 2021 n'a pas été de tout repos avec beaucoup de changement d'employés et les élections municipales. Je veux souhaiter une bonne chance dans leurs nouveaux défis à ceux qui nous ont quittés. Aussi souhaiter la bienvenue aux nouveaux qui ont joint l'équipe et longue vie parmi nous.

Je ne peux pas passer sous silence ceux qui sont restés avec nous. Vous effectuez un travail remarquable et très apprécié. Vous êtes maintenant les piliers de l'équipe municipale.

Un Merci très spécial à une personne qui a dirigé de main de maître notre municipalité pendant toutes ces années. Bonne retraite Sylvie ! Profite bien du temps de qualité avec ta famille. Tu vas nous manquer.

Après une année avec autant bouleversements et de changements des mesures sanitaires, la situation de la pandémie frappe encore à nos portes.

Tout en espérant que nous reviendrons à une certaine normalité d'ici la fin 2022.

Au nom des membres du conseil, des employés et en mon nom personnel, je vous souhaite un bon temps des fêtes et une année 2022 remplie de bonheur, de santé et de paix.

Guy Robert, maire

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE
RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)
Séance extraordinaire du lundi 6 décembre 2021 à 19 h 30

Étaient présents : M. Guy Robert, maire, et les membres du conseil, M. Hugo Laporte, M. Jean-Paul Chandonnet, Mme Vanessa Lemoine, Mme Isabelle Hébert, Mme Christine Langelier (par vidéoconférence) et M. Léonard Gaudette. Les membres présents formaient le quorum.

Adoption du budget pour l'exercice financier 2022

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Léonard Gaudette
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter les prévisions budgétaires 2022 au montant de 1 747 266 $.

Adoption du programme des dépenses en immobilisations pour 2022-2023-2024

Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le plan triennal d'immobilisation pour 2022-2023-2024 tel que présenté.

Période de questions

Suite à la publication du procès-verbal de cette séance extraordinaire dans le journal municipal, les citoyens sont invités à transmettre leurs questions qui seront traitées lors de la séance du conseil du 10 janvier 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Les détails concernant le budget et le programme des dépenses en immobilisation sse trouvent à la page 10 de ce journal et sur notre site web à la section : « Renseignements financiers ».

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE
RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)
Séance ordinaire du lundi 6 décembre 2021 à 20 h 00

Étaient présents : M. Guy Robert, maire, et les membres du conseil, M. Hugo Laporte, M. Jean-Paul Chandonnet, Mme Vanessa Lemoine, Mme Isabelle Hébert, Mme Christine Langelier (en vidéoconférence) et M. Léonard Gaudette. Les membres présents formaient le quorum.

Rapport financier et comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 30 novembre 2021 ont été déposés au conseil.

État des résultats du mois de novembre 2021

REVENUS	
Dépôts	70 070,97 $
Dépôts	423,57 $
Total des revenus	**70 503,54 $**
DÉPENSES	
Déboursés	(63 176,61 $)
Prélèvements	(79 994,87 $)
Salaires	(20 175,52 $)
Assurance collective	(1 233,09 $)
Frais d'intérêt sur le prêt temporaire	(357,66 $)
Frais de caisse	(35,00 $)
Total des dépenses	**(164 972,75 $)**

État des comptes au 30 novembre 2021

Solde au compte fonds d'administration	86 205,40 $
Part de qualification	5,00 $
Épargne à terme - Fonds d'administration	550 000,00 $
Épargne à terme - Fonds de roulement	155 228,00 $
Grand total	**791 438,40 $**

Remboursement de la dette au 30 novembre 2021

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout	1 542 400,00 $
Remboursement en capital	(–) $
Solde des emprunts 1 et 2	**1 542 400,00 $**

Financement temporaire - 4e rang (en attente subventions AIRRL et TECQ)

Solde au 31 octobre 2021	172 000,00 $
Remboursement en capital	(–) $
Solde de l'emprunt temporaire - 4e rang	**172 000,00 $**

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier de novembre 2021 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de décembre 2021 tel que soumis pour un montant total de 125 652,82 $.

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

Appropriation du surplus accumulé affecté – Autorisation

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le retrait de 5 000,00 $ du surplus accumulé affecté pour les travaux de scellement de fissures tel que prévu au budget 2021 et;

D'AUTORISER le retrait de 6 078,28 $ du surplus accumulé affecté pour les activités des loisirs tel que prévu au budget 2021.

Désaffectation du surplus affecté – Divers projets réalisés ou non réalisés en 2021

Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à désaffecter une somme totale de 48 534,15 $ du surplus affecté à l'année en cours au surplus accumulé non affecté de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Transfert du surplus accumulé affecté à l'année 2022 - Autorisation

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le transfert de 60 007 $ du poste *GL 59 11000 000 Surplus accumulé non affecté (2021)* au poste *GL 59 13102 000 Excédent accumulé affecté à l'année suivante (2022).*

Dépôt à terme

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 65 000 $ du compte Avantage entreprise au compte avec opérations.

Fermeture du bureau durant la période des Fêtes

Le bureau municipal sera fermé du 20 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement durant la période des Fêtes.

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 10 janvier 2022.

Dépôt du registre public des déclarations faites par les membres du conseil

En conformité avec l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas visé par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus, soit 200 $.

Dépôt des rapports d'audits de la Commission municipale concernant l'adoption du budget et l'adoption du plan triennal d'immobilisation

La directrice générale dépose les rapports d'audit sur l'Adoption du budget et l'Adoption du Plan triennal d'immobilisation. Elle informe les personnes présentes que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a été auditée par la Commission municipale. Les procédures de la municipalité sont conformes à l'encadrement légal applicable.

Liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité – Vente pour taxes

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE RADIER les taxes impayées de la Succession Albany Lachambre, ce dossier étant litigieux et ;

DE NE PAS transmettre la liste des personnes endettées pour taxes à la MRC les Maskoutains considérant les montants représentant les défauts de paiements sont minimes et que les arrérages sont de l'année en cours.

Adoption du Règlement 2021-11 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2022

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le Règlement 2021-11 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2022 tel que déposé.

Adoption - Second projet de Règlement 2021-12 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé Règlement de zonage pour modifier la zone H-104 afin de permettre la construction de minimaisons

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter sans changement le second projet de règlement numéro 2021-12 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage pour modifier la zone H-104 afin de permettre la construction de minimaisons tel que déposé.

Fédération québécoise des municipalités - Formation obligatoire des élus sur l'éthique – Autorisation

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PERMETTRE à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'organiser une formation sur l'éthique et la déontologie via un formateur de la Fédération Québécoise des Municipalités en partenariat avec la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

D'INSCRIRE tous les membres du conseil à cette formation et de permettre l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

D'AUTORISER le partage des coûts en part égale de cette formation avec la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

DE PERMETTRE à la directrice générale de planifier, en collaboration avec la directrice générale de Saint-Bernard de Michaudville, un repas, tenant lieu de dîner que ce soit sous forme de buffet ou de boite repas et que les frais en soient partagés à parts égales entre les municipalités;

DE PERMETTRE que cette formation soit prévue et tenue un samedi du mois de janvier, soit le 22 ou le 29 janvier 2022 au Centre multifonctionnel ou sous réserve des disponibilités du formateur.

Fédération québécoise des municipalités Assurances - Protection d'assurance accident – bénévoles – Autorisation

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de confirmer que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville renouvelle la couverture d'assurance accident pour ses bénévoles actifs moyennant une prime annuelle de 250 $ plus taxes applicables.

Entretien des aménagements paysagers – Renouvellement du contrat

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de renouveler le contrat d'entretien des aménagements paysagers avec Les Jardins d'Isabelle pour la saison 2022.

Ministère de la Famille - Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Autorisation

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

D'AUTORISER le projet de mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 pour la municipalité et;

D'AUTORISER la transmission de la demande d'aide financière au montant de 2 500 $ pour le projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 du ministère de la Famille et;

D'AUTORISER les dépenses en temps et service comme contribution de la municipalité un montant équivalent à 30 % au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 du ministère de la Famille et;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale à signer au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville l'entente et tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 et;

DE CONFIRMER que Madame Vanessa Lemoine est l'élue responsable des questions familiales.

Révision de la Politique de la Famille – Formation du comité – Modifications

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de nommer sur le comité Famille, les personnes suivantes :

Mesdames les conseillères Vanessa Lemoine, Isabelle Hébert et Christine Langelier
Mesdames Corinne Boulianne et Geneviève Bureau

Municipalité Amie des Ainés (MADA) – Comité de pilotage – Création et constitution – Modifications

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'APPROUVER la création du comité de pilotage MADA, pour la réalisation de la mise à jour de la politique locale Municipalité amie des aînés et son plan d'action ; et

DE NOMMER les membres du comité de pilotage MADA, pour une période de deux ans, à partir de la date de nomination, soit :

- Élu responsable des aînés de la municipalité : Vanessa Lemoine, conseillère
- Représentant administratif de la municipalité : Geneviève Bureau adjointe administrative
- Représentant aînés de la municipalité : Sylvie Fournier, citoyenne
- Représentant aînés de la municipalité : Micheline Perreault, citoyenne
- Représentant de la MRC des Maskoutains : Élyse Simard, chargée de projet
- Représentant du CISSS : Marie-Pier Lévesque St-Onge, organisatrice communautaire
- Représentant de la F.A.D.O.Q. Club de St-Bernard : Robert Perreault

Droit de passage – Club 3 & 4 Roues du Comté Johnson inc. – Petit 5e rang – Autorisation

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le

D'AUTORISER le Club de 3 & 4 Roues du Comté Johnson inc. à circuler, en véhicule tout-terrain sur le chemin public Petit 5e rang sur une longueur de 1,48 km et;

D'ENTREPRENDRE les modifications à la règlementation municipale.

Réparation de la camionnette de la voirie – Autorisation

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ENTÉRINER les dépenses associées à la réparation de la pompe à l'eau de la camionnette de la voirie au montant de 573,45 $ plus taxes applicables au Garage Morin et Frères inc. ;

D'AUTORISER le Garage Morin et Frères inc. a effectué les réparations sur les bougies de la camionnette de la voirie pour un montant estimé de 461,50 $ taxes incluses et;

D'AUTORISER l'appropriation du surplus accumulé non affecté pour les dépenses réelles engendrées par ces réparations sur la camionnette de la voirie.

Travaux de voirie – Mandat

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par de Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'entériner la décision de la directrice générale de mandater l'entrepreneur Excavation JD inc. pour les divers travaux de voirie incluant la réparation du décrochement du talus du rang Fleury, la réparation d'un puisard sur la rue Lamoureux et la fourniture et le transport de pierres pour la virée du 4e rang pour un montant de 886,12 $ taxes incluses.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE
RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)
Séance ordinaire du lundi 6 décembre 2021 à 20 h 00

Révision n° 4 de la programmation des travaux – TECQ 2019-2023

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme fixé à 50 $ par habitant par année, soit un total de 250 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Remplacement de l'ordinateur de contrôle de l'usine de traitement des eaux usées – Modifications

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ABROGER la résolution 2021.05.16 intitulée Remplacement de l'ordinateur de contrôle de l'usine de traitement des eaux usées - Autorisation;

DE MANDATER l'entreprise Automation R.L. pour effectuer le remplacement de l'ordinateur de contrôle de l'usine de traitement des eaux usées au montant de 14 465,00 $ plus taxes, tel que présenté dans la soumission datée du 9 avril 2021 et ;

D'AUTORISER que l'ensemble des coûts, soit 15 769,12 $, soient payés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.

Cours d'eau Laplante Branche 2 – Retrait du surplus accumulé non affecté - Modifications

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres présents d'abroger la résolution 2021.07.12 qui indiquait le retrait du surplus accumulé non affecté un montant de 9 770,40 $ pour les volets suivants : l'appel d'offre sur invitation d'une firme géotechnique, la conception de plans et devis ainsi que la réalisation de stabilisation du talus en aval du ponceau du 4e rang dans le cours d'eau Laplante branche 2.

Raccordement à l'égout sanitaire – 352 rue Principale – Mandat

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ENTÉRINER la décision de la directrice générale de mandater l'entrepreneur Excavation JD inc. pour les travaux de branchement sanitaire du 352, rue Principale au montant 4 014,85 $ taxes incluses et;

D'AUTORISER que la facture de ces travaux de branchement sanitaire soit transmise au propriétaire du 352, rue Principale.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La version complète des procès-verbaux incluant les comptes payables est accessible sur le site web de la Municipalité: saintbernarddemichaudville.qc.ca.

Budget 2022

Prévisions budgétaires 2022 de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Adoptées lors de la séance extraordinaire du lundi 6 décembre 2021

Comme le veut l'article 957 du Code municipal, voici les prévisions budgétaires pour l'année fiscale 2022 :

	Budget 2021	Budget 2022
Dépenses		
Administration générale	373 238	352 961
Sécurité publique	203 772	217 466
Transport routier	577 318	673 846
Hygiène du milieu	281 227	283 799
Urbanisme, zonage et développement	15 600	11 900
Loisirs et culture	113 704	103 966
Remboursement des intérêts de la dette	43 990	33 629
Remboursement de la dette – réseau d'égout	57 155	63 970
Remboursement fond de roulement	2 500	5 729
Autres frais de financement	0	0
TOTAL	**1 668 504**	**1 747 266**
Recettes		
Taxes foncières	865 936	902 879
Taxes spéciales et compensations	286 310	286 207
Compensation tenant lieu de taxes	5 000	5 600
Redevance 911	3 000	3 000
Dotations spéciales TVQ	4 715	7 541
Transfert conditionnel entretien chemin	71 503	98 559
Subvention du député	10 000	10 000
Redevance – Carrières et sablières	11 000	11 000
Redevance - Matières résiduelles	16 680	17 000
Remboursement de la subvention FCCQ (intérêts)	18 792	14 807
Autres revenus	34 150	28 666
Subventions TECQ – MTQ – PIQM	213 628	295 000
Affectation du surplus accumulé	95 518	60 007
Fonds de roulement	32 272	7 000
TOTAL	**1 668 504**	**1 747 266**

Pour l'année 2022, les taux de taxes seront les suivants (réf. Règlement 2021-11)

Taxe foncière		0,37 $	(2021 : 0,44 $/100 $ d'évaluation)
Taxe foncière égout (dette à l'ensemble)		0,0087 $	(2021 : 0,0108 $/100 $ d'évaluation)
Taxe matière résiduelle – logement/ICC/EAE		220,00 $	(2021 : 220 $/logement)
Taxe vidange des fosses septiques		100,00 $	(2021 : 100 $/ immeuble)
Taxe égout sanitaire (secteur urbain)		354,75 $	(2021 : 356,23 $/immeuble)
Taxe assainissement (secteur urbain)		0,0050 $	(2021 : 0,5480 $/100$ d'évaluation du terrain)
Taxe assainissement (rue de l'École)		14,27 $ / m frontage	(2021 : 13,73 $ / m frontage)
Tarif – Frais d'exploitation de l'usine (secteur urbain)		663,64 $	(2021 : 618,52 $/immeuble)
Consommation d'eau 2021	de 0 à 400 m^3	0,64 $/$m^3$	(2021 : de 0 à 400 m^3 / 0,64 $/$m^3$)
	de 401 m^3 et +	0,69 $/$m^3$	(2021 : de 401 et + / 0,69 $/$m^3$)
Intérêt sur arrérages		12 % / année	

Budget 2022

Programme triennal des dépenses en immobilisations [répartition par fonction]

Fonction	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Toiture du bureau	2 200 $		
Réfection du 5e rang	225 000 $		
Réfection ponceau 4e rang	128 000 $		
Réfection glissière de sécurité 4e rang	10 000 $		
Radar mobile	7 000 $		
Réfection du rang Fleury		1 300 000 $	
Réfection de la route Amyot			63 000 $
Total	**372 200 $**	**1 300 000$**	**63 000 $**

INFORMATIONS SUR LE BUDGET - ANNÉE 2022

Moi, Guy Robert, en ma qualité de maire de votre municipalité, j'ai le plaisir de vous transmettre quelques informations qui, je l'espère, vous permettront une meilleure compréhension du budget 2022.

Plusieurs services ont augmenté leurs coûts pour la prochaine année. Par exemple, la quote-part pour les services de la Sûreté du Québec est calculée selon notre richesse foncière uniformisée (RFU). Les coûts liés aux services de la Sûreté du Québec ont augmenté, pour une deuxième année consécutive de 7 % par rapport à l'an passé pour se chiffrer à 129 294 $.

En ce qui concerne les travaux à venir, suite à l'obtention des subventions en provenance du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, nous réaliserons des travaux de pavage sur une partie du 5e rang.

Nous avons reçu l'acceptation de notre demande de subvention pour le projet de création d'aires de repos dans le secteur urbain qui a été présenté dans le cadre du PIQM-MADA. Nous recevrons une contribution de près de 16 000 $ pour la réalisation de ce projet réalisé au printemps 2022. Il comprend l'installation de bancs devant le bureau municipal et sous l'abri du terrain de pétanque ainsi qu'une balançoire à accès universel au parc François-Xavier-Desrosiers.

Pour l'année 2022, les demandes de subvention et de règlement d'emprunt seront réalisées pour la réalisation des travaux de réhabilitation du rang Fleury sur une distance de 3 km de l'intersection de la rue Claing jusqu'à la limite de Saint-Jude.

Notre richesse foncière pour 2022 s'établira à 238 415 500 $ comparativement à 192 088 900 $ en 2021. Afin de ne pas augmenter la charge fiscale des contribuables, le conseil municipal a résolu de réduire le taux de taxes à 0,37 $, soit une diminution de 0,07 $ par rapport au taux que 2021, en utilisant les fonds disponibles dans le surplus accumulé.

Vous aurez toujours la possibilité de **payer les taxes en 6 versements égaux** lorsque le montant total des taxes et compensations comprises dans un compte est égal ou supérieur à 300 $. Les dates de versement seront les suivantes : 15 mars - 1er mai - 15 juin - 1er août - 15 septembre - 1er novembre.

Nous vous invitons à communiquer avec nous pour de plus amples informations ou pour obtenir une copie détaillée du budget. Vous trouverez également une copie des prévisions budgétaires 2022 sur le site web de la Municipalité.

Guy Robert, maire

AVIS PUBLIC

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
TENUE DE REGISTRE
Règlement numéro 2021-12 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage pour modifier la zone H-104 afin de permettre la construction de minimaisons

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :
AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DES ADRESSES SUIVANTES :
880 ET 881 RUE ALLAIRE, 895 RUE CLAING, 360 À 417 RUE LAMOUREUX, 890 RUE DES LOISIRS, 337 À 467 RUE PRINCIPALE ET 866 À 892, 4e RANG.

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 6 décembre 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudvlle a adopté le second projet de règlement intitulé Règlement numéro 2021 -12 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage pour modifier la zone H-104 afin de permettre la construction de minimaisons.

2. En vertu de l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021 et de la résolution 2021.12.10, la Municipalité a choisi de remplacer la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire d'une durée de quinze jours, afin d'éviter que des personnes aient à se déplacer pour signer un registre.

3. Par conséquent, les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant à la municipalité une demande écrite à cet effet sur laquelle figurent les renseignements suivants :
   - le titre et le numéro (du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance) faisant l'objet de la demande;
   - leur nom;
   - leur qualité de personne habile à voter (voir les conditions au bas de l'avis);
   - leur adresse (voir les précisions au bas de l'avis);
   - leur signature.

4. Il est possible de formuler une demande de scrutin référendaire en utilisant le formulaire disponible sur le site internet de la Municipalité : http:// saintbernarddemichaudville.qc.ca/

5. Toute demande de scrutin référendaire doit être accompagnée d'une copie (photo, photocopie) de l'une des pièces d'identité suivantes :
   - carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
   - permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
   - passeport canadien;
   - certificat de statut d'Indien;
   - carte d'identité des Forces canadiennes.

6. Dans le cas où le nom de la personne ne figurerait pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant son droit d'y être inscrite.

7. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 6 janvier 2021, par courrier, par la chute à livres du bureau de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudvlle situé au 390 rue Principale ou par courriel à dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale.

   Un formulaire est disponible sur le site internet de la Municipalité.

8. Toute personne qui assiste une personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande doit y inscrire :
   - son nom;
   - son lien avec la personne habile à voter (conjoint, parent ou autre);

AVIS PUBLIC

- dans le cas où la personne habile à voter ne serait ni un parent ni un conjoint, une déclaration écrite selon laquelle elle n'a pas porté assistance à une autre personne qui n'est pas un parent ou un conjoint au cours de la procédure de demande de scrutin référendaire;
- une mention selon laquelle elle a assisté la personne habile à voter;
- sa signature.

9. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2021-12 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 20. Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

10. Le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire sera publié le 10 janvier 2021 sur le site internet de la Municipalité.
11. Toute copie d'un document d'identification transmis avec une demande sera détruite à la fin de la procédure de demande de scrutin référendaire.

12. Le Règlement numéro 2021-12 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage pour modifier la zone H-104 afin de permettre la construction de minimaisons peut être consulté sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville
Ce 7e jour de décembre 2020,

Émilie Petitclerc,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

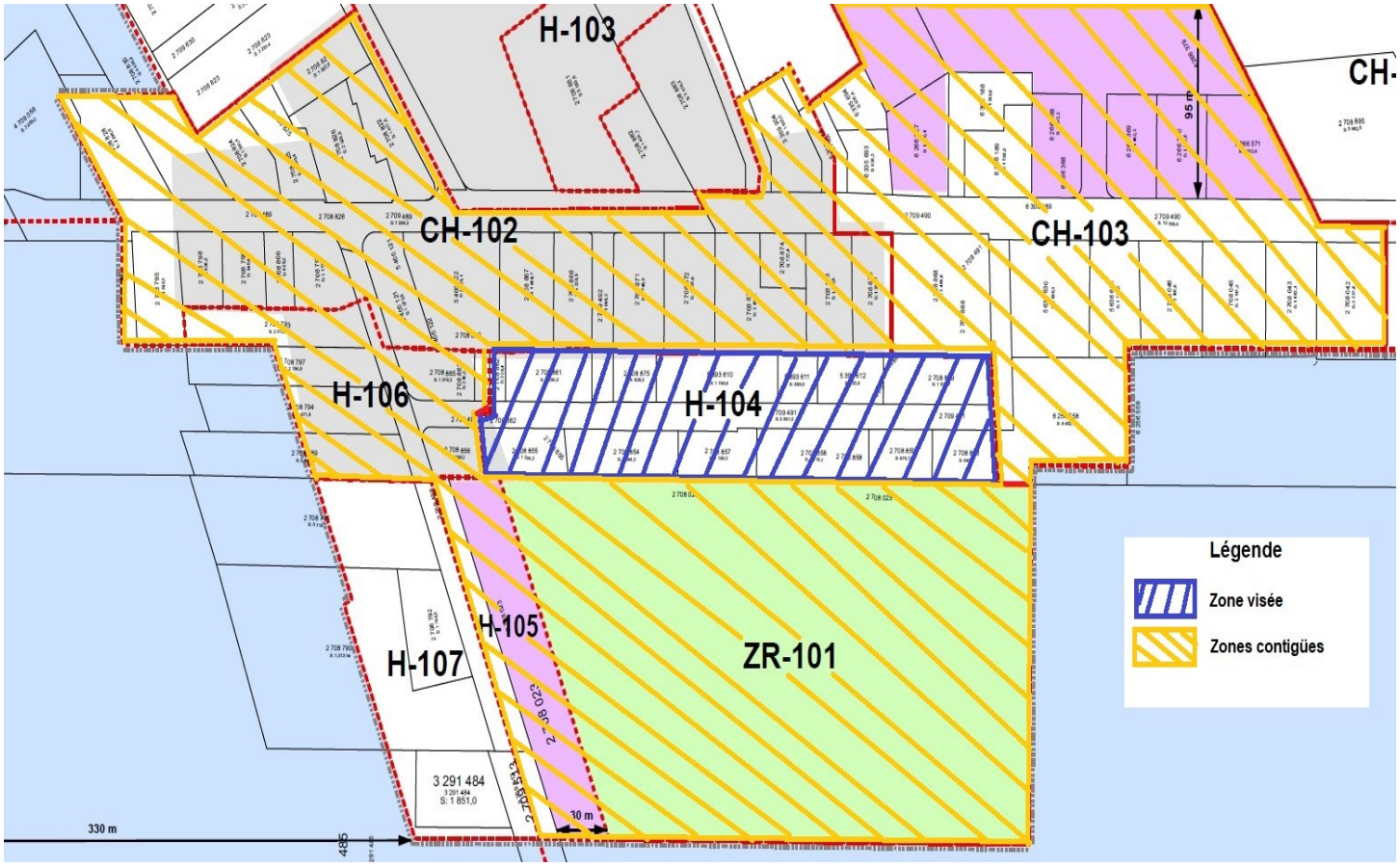

AVIS PUBLIC

CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ (PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT, SUITE)

À la date de référence, soit le 15 novembre 2021, la personne doit :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

OU

- être une personne physique[4] ou morale[5] qui, depuis au moins 12 mois, est :
  - ◊ propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité;
  - ◊ occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
  - ◊ copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

[4]Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

[5]La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise doit être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin référendaire en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, une personne morale doit avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui exercera ce droit. Cette résolution doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

PRÉCISIONS CONCERNANT L'ADRESSE DEVANT FIGURER SUR UNE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

L'adresse devant être inscrite sur une demande de scrutin référendaire est, selon la qualité donnant à la personne habile à voter le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité :

- l'adresse de domicile, dans le cas d'une personne habile à voter domiciliée sur le territoire de la municipalité;
- l'adresse de l'immeuble, dans le cas d'une personne habile à voter qui est propriétaire unique ou copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
- l'adresse de l'établissement d'entreprise, dans le cas d'une personne habile à voter qui est occupante unique ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la soussignée.

Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière

Info municipale

Bureau municipal fermé durant le temps des Fêtes

Le bureau municipal et la bibliothèque seront fermés du 17 décembre 2021 au 3 janvier 2022 en raison de la période des Fêtes. Bien que le bureau rouvrira le 4 janvier, les employés administratifs pourront être en télé-travail au besoin. Nous vous recommandons de favoriser les communications par téléphone ou par courriel, les employés vous répondront durant les heures ouvrables. Les coordonnées du personnel se trouvent à la dernière page du journal et sur notre site web, dans la section « Personnel municipal » de l'onglet « Services municipaux ».

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 10 janvier 2022 à 20 h 00 à la salle du conseil (390, rue Principale). L'ordre du jour paraîtra le jeudi précédent sur le site internet de la Municipalité. Toute question peut être envoyée par courriel au : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Le procès-verbal sera déposé sur le site au courant de la semaine qui suivra. Si vous voulez assister à la séance, vous devez vous inscrire en contactant la directrice générale avant midi le jour de la séance.

Stationnement dans les rues la nuit interdit en hiver

Afin de ne pas gêner la circulation des camions effectuant l'enlèvement de la neige, nous tenons à vous rappeler qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0 h 00 (minuit) et 7 h 00 du **1er novembre au 31 mars inclusivement** et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes: les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1er et 2 janvier (article 6, Règ. RM330)

Inscription au système d'alerte à la population

La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a mis en place un système d'alerte automatisé qui permettra de joindre la population en cas d'urgence. Par exemple : message en cas d'évacuation, d'avis d'ébullition de l'eau, d'interruption de l'alimentation en eau, etc.

Inscrivez-vous sur notre site: saintbernarddemichaudville.qc.ca. Besoin d'aide pour vous inscrire ? Contactez le bureau municipal: secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou 450-792-3190 #1.

À pied, soyez visibles et prévisible !

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien. La solution? Soyez visible et prévisible!

Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard. Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.

Marchez sur le trottoir. S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, idéalement face à la circulation afin de voir venir les véhicules.

Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.

Les conducteurs s'attendent à vous croiser aux intersections et à vous voir marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée. En étant visible et prévisible, vous serez plus en sécurité.

Info municipale

Entretien des chemins l'hiver

L'entretien du réseau routier en hiver est sous la responsabilité de la Municipalité, à l'exception des routes ci-dessous qui sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ) :

- Route de Michaudville
- Rue Principale

Pour toutes demandes concernant ces routes, communiquez avec le MTQ en composant le 5-1-1.

Pour le reste du réseau routier, communiquez avec le bureau municipal au 450-792-3190 #3.

N'oubliez pas qu'il est interdit de :

- jeter la neige en bordure de rue ou dans la rue ;
- disposer de la neige dans un parc, un espace public ou un sentier piétonnier ;
- obstruer les bornes fontaines, qui doivent toujours demeurer dégagées dans un rayon d'au moins 1,5 m ;
- nuire à la visibilité des usagers des rues, notamment aux intersections ;
- obstruer tout fossé de rue, particulièrement à l'embouchure d'un ponceau.

À noter que ces interdictions s'appliquent également à votre déneigeur privé, avisez-le !

De plus, les déneigeurs doivent dégager l'accotement de la route. Par conséquent, il faut vous assurer que votre boîte aux lettres ainsi que vos bacs de collectes d'ordures ne soient pas trop près de l'accotement afin que le camion ou ce qu'il pousse ne les accroche pas.

Ainsi, pour le bon déroulement des collectes d'ordures, veuillez ne pas disposer les bacs dans la rue, surtout lors d'une tempête de neige. Pour être ramassés, les bacs doivent rester accessibles aux camions de collecte. Assurez-vous qu'ils ne soient pas placés sur un banc de neige. Lorsqu'il y a un avertissement de chute de neige pour la soirée ou la nuit, il est recommandé de placer les bacs roulants seulement le matin de la collecte, avant 7 h, dans l'entrée de cour ou à la limite de l'accotement. Afin de faciliter les opérations de déneigement, retirez les bacs dès que possible après la collecte.

Enfin, les chauffeurs de camion ne sont pas toujours en mesure de voir certaines zones autour de leur véhicule. La taille des poids lourds multiplie les risques de collision dans ces zones. De plus, la neige et la poudrerie nuisent à la visibilité du chauffeur. Automobilistes et piétons, assurez-vous d'être vus par le chauffeur et gardez vos distances pour qu'il soit en mesure de faire ses manœuvres.

Pour signaler un danger, communiquez avec la directrice générale : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou 450-792-3190 #3.

Pour une urgence qui demande un déplacement immédiat, en dehors des heures régulières d'ouverture, communiquez avec Francis Girouard, inspecteur municipal, au 450-230-3494.

Pour déposer une plainte, vous devez remplir et signer le formulaire que vous pouvez trouver sur demande au bureau municipal ou sur le site web de la Municipalité à la section « Vos commentaires et suggestions ».

Info municipale

Patinoire extérieure

Bientôt, la patinoire de Saint-Bernard-de-Michaudville sera de nouveau accessible pour l'hiver. Le Pavillon des Loisirs demeurera fermé jusqu'à la mi-janvier, mais le cabinet sanitaire du parc François-Xavier-Desrosiers sera ouvert. L'ouverture du Pavillon sera réévaluer en janvier.

Les usagers devront **respecter les recommandations du Gouvernement du Québec** concernant l'utilisation des patinoires extérieures. Ces recommandations sont en constante évolution. En date du 6 décembre 2021, le passeport vaccinal n'est pas exigé pour les activités récréatives extérieures, mais la distanciation d'un mètre doit être respectée. Si l'activité sportive est organisée et qu'elle exige des contacts entre les joueurs, le passeport vaccinal est exigé pour les joueurs de 13 ans et plus.

Nous demandons aux citoyens de **respecter l'affichage concernant l'ouverture et la fermeture de la patinoire**. lorsque l'affiche « Glace en préparation » est en place, ne marchez pas et ne patinez pas sur la patinoire, ne déneigez pas la surface.

Faites attention à ne pas laisser d'objets sur la patinoire. En effet, ces objets peuvent être ensevelis sous la neige et risquent d'endommager la machinerie utilisée pour l'entretien de la patinoire. À l'exception de cette machinerie, les véhicules sont interdits dans l'enceinte de la patinoire.

L'éclairage de la patinoire s'ouvre et se ferme automatiquement chaque soir. Pour votre sécurité, n'allez pas sur la patinoire lorsqu'il fait noir et que les projecteurs sont éteints.

Cette année encore, il n'y aura pas de surveillance à la patinoire. Des caméras de sécurité sont installées. Nous comptons sur votre collaboration pour **garder les lieux en bon état** et pour **respecter la règlementation de la patinoire** que vous pouvez consulter sur notre site web.

Pour vous assurer que la patinoire est ouverte, nous vous invitons à consulter la page Facebook de l'OTJ St-Bernard ou à contacter l'info-patinoire au 450-792-3190 option 5.

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA PATINOIRE DURANT LA SAISON HIVERNALE 2021-2022

Tous les jours de 10 h 00 à 21 h 00 (sujet à changement sans préavis)

Pour leur sécurité, il est FORTEMENT conseillé aux jeunes de moins de 13 ans (et même les plus vieux) de porter un casque.

O.T.J. St-Bernard Inc.

Retour sur la Fête de Noël à Saint-Bernard

Le matin du dimanche 5 décembre, les enfants de Saint-Bernard-de-Michaudville ont reçu la visite du Père Noël et de ses lutins. Vous trouverez plus de photos de l'événement sur la page Facebook de l'OTJ St-Bernard.

Nous voulons dire un grand MERCI aux bénévoles qui ont donné de leur temps pour organiser l'événement. Merci au Père Noël et à ses lutins. Merci aux photographes pour le partage de leurs clichés. Finalement, merci à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, à Tim Hortons Saint-Hyacinthe (3520, boul. Laframboise) et à Mc Donald's Saint-Hyacinthe (3005, boul. Laframboise) d'avoir été des partenaires de notre événement.

Le comité de L'OTJ St-Bernard en profite pour vous souhaiter de joyeuses Fêtes ! Que la nouvelle année vous apporte amour, bonheur et joie !

Accueil des nouveaux bébés

La Municipalité a accueilli les nouveaux bébés de l'année en s'associant aux bénévoles de l'OTJ St-Bernard lors de la Fête de Noël. Ainsi, la Municipalité a souligné l'arrivée de :

* Charlie, fille d'Alexandra Chaume et de Yohan Goyette
* Loïc, fils d'Amélie Plante et de Sébastien Vachon
* Félix, fils de Mélissa Daigle et Simon Hamelin
* Hope-Éléna, fille d'Aryane Legault et Anthony Perreault
* Mathilde, fille d'Aimy Harnois et Jimmy Roux-Hudon

Toutes nos félicitations aux nouveaux parents !

O.T.J. St-Bernard Inc.

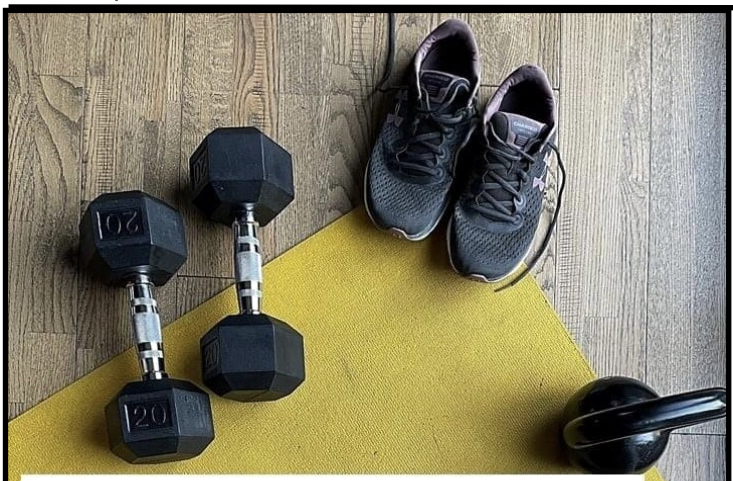

Cardio-Muscu

Avec Mélissa Turcot, B.Sc. Kinésiologue

- Entraînement de groupe avec exercices variés et adaptables à tous.
- 12 semaines : 12 janvier au 30 mars 2022
- Tous les mercredis de 18h45 à 19h45
- À l'église de Saint-Bernard-de-Michaudville
- Coût : 120.00 $ / session
- Matériel nécessaire : tapis de sol, bouteille d'eau, souliers de sport
- Obligatoire : passeport vaccinal et port du masque à l'entrée et lors des déplacements.

Inscription et information :
melissaturcot@live.ca / (450) 502-2811

Cours de techniques d'auto-défense

Les lundis à 19 h 00 à l'église à partir du 10 janvier 2022

Apprenez diverses stratégies qui vous aideront à répondre aux différentes formes de violence afin de garder le contrôle dans des situations d'agression.

Coût par séance: 12 $

Coût pour la session (12 cours): 120 $

Prix spécial pour une session en famille (2 adultes et 2 enfants): 440 $*

* 108 $ par enfant supplémentaire

Inscription et informations :

vicky.c.lord@gmail.com ou

450-779-6867

Passeport vaccinal obligatoire et port du masque lors des déplacements en raison des mesures sanitaires en vigueur.

Le Défi château de neige s'adresse à tous les habitants de la province de Québec désirant construire un château de neige. Il n'y a aucune restriction sur l'âge ni sur la ville de résidence. Visitez le site web pour plus de détails.

Bibliothèque de Saint-Bernard

En raison d'une situation exceptionnelle, le comité de la Bibliothèque reprend les prêts sans contact jusqu'au 17 décembre. La Bibliothèque rouvrira le jeudi 6 janvier 2022. Vous pouvez réserver vos livres par la messagerie privée de la page Facebook ou par téléphone. Un bénévole préparera les commandes et vous appellera pour prendre rendez-vous. Vous pouvez aussi utiliser les ressources numériques gratuites disponibles sur le site web. Si vous avez besoin d'aide, contactez la bibliothèque.

Suivez notre page Facebook afin d'être à l'affut des nouveautés, des changements d'horaire et de procédure. N'oubliez pas les ressources numériques gratuites sur notre site web: livres, revues, formations, musique, etc.

facebook.com/bibliostbernarddemichaudville/
Site web: mabibliotheque.ca/bernard
Téléphone: 450-792-3190 #4

Quelques dons reçus à la bibliothèque...

Visitez notre site web pour des ressources numériques : mabibliotheque.ca/bernard (section catalogue)

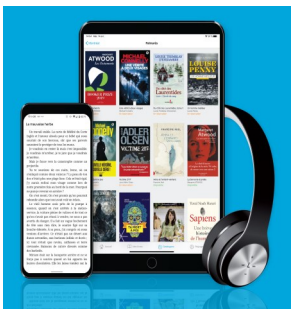

toutapprendre
COURS / PRESSE / LIVRES & BD / SERVICES

mazaam™

LA DISCOTHÈQUE NAXOS

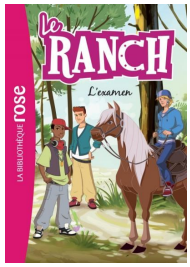

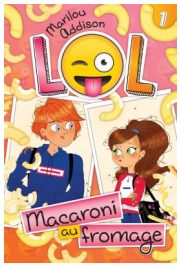

libby
Revues numériques

Tap'Touche

GÉNÉALOGIE QUÉBEC

FADOQ

La popote roulante

Le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe offre le service de Popote roulante qui consiste en la livraison de repas à domicile au coût de 7,25 $ du repas. Les mets sont cuisinés à partir d'aliments achetés frais pour offrir un menu sain et varié. On vous remet à l'avance un calendrier des menus. Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou si vous êtes une personne en perte d'autonomie, ou encore si vous êtes le proche-aidant d'une personne en perte d'autonomie, la Popote roulante, c'est pour vous !

N'hésitez pas à nous contacter : 450-773-4966 poste 35. Pour informations : Robert Perreault 450-792-2270

Suite de la présentation de l'encyclique « Laudato si » (pape François octobre 2015) « CE QUI SE PASSE DANS NOTRE MAISON COMMUNE »

De Glasgow en Écosse, nous avons pu suivre de loin les délibérations de la 26e conférence climatique des Nations unies (COP26) où il a même été question de reporter la limite du réchauffement à 2.7 degrés, bien que ce soit considéré comme catastrophique par les experts en la matière. Pourtant, à la conférence climatique de Paris, qui ne date que de quelques années, on s'était entendus pour limiter le réchauffement de la planète à 1.5 degré.

De plus, au lendemain de la fin de la conférence de Glasgow, le gouvernement américain a décidé d'autoriser la mise aux enchères de nouveaux permis d'exploration pétrolière et gazière dans le golfe du Mexique. Cette vente pourrait déboucher sur l'exploitation de centaines de millions de barils de pétrole au cours des prochaines années.

Nous pouvons donc en conclure que nos leaders politiques mondiaux peinent à appliquer les mesures contraignantes nécessaires pour limiter le réchauffement climatique. Il y a 5 ans, le pape François avait pourtant prévu ces difficultés dans son encyclique « Laudato si », comme nous pouvons le constater dans les 2 paragraphes cités ci-dessous :

54. « La faiblesse de la réaction politique internationale est frappante. La soumission de la politique à la technologie et aux finances se révèle dans l'échec des Sommets mondiaux sur l'environnement. Il y a trop d'intérêts particuliers, et très facilement l'intérêt économique arrive à prévaloir sur le bien commun et à manipuler l'information pour ne pas voir affectés ses projets. Ainsi, on peut seulement s'attendre à quelques déclarations superficielles, quelques actions philanthropiques isolées, voire des efforts pour montrer une sensibilité envers l'environnement, quand, en réalité, toute tentative des organisations sociales pour modifier les choses sera vue comme une gêne provoquée par des utopistes romantiques ou comme un obstacle à contourner ».

55. « Peu à peu cependant, certains pays peuvent enregistrer des progrès importants, le développement de contrôles plus efficaces et une lutte plus sincère contre la corruption. Il y a plus de sensibilité écologique de la part des populations, bien que cela ne suffise pas pour modifier les habitudes nuisibles de consommation, qui ne semblent pas céder mais s'amplifient et se développent ».

Robert Perreault, agent de pastorale et président de la FADOQ

Passez un beau temps des Fêtes et je souhaite une bonne année 2022 à chacun et chacune d'entre vous !

Briser la solitude des aînés pendant les Fêtes

(source : https://www.fadoq.ca/richelieu-yamaska/ressources/sante-et-bien-etre/briser-la-solitude-fetes)

Cette année, plusieurs personnes aînées – surtout celles vivant seules – sont susceptibles de ressentir et pâtir de la solitude pendant la période des Fêtes. Bon nombre d'aînés qui entrevoient passer Noël en solo pourront toutefois compter sur leurs proches pour égayer leurs journées, grâce à des appels téléphoniques, des cartes de vœux, des petits (ou gros) cadeaux.

Mais pour les aînés qui ont peu de contacts et sont isolés socialement, le sentiment de solitude est exacerbé pendant les Fêtes. C'est d'autant plus vrai dans un contexte de crise sanitaire inédit. Le Réseau FADOQ reconnait l'importance de resserrer le filet social, tout en maintenant la distanciation physique.

Le jumelage téléphonique

Au début de la pandémie, devant la solitude vécue par un trop grand nombre de personnes aînées, *Les Petits Frères* ont mis en place un service permettant de venir en aide au plus grand nombre de personnes à travers la province. Fort de son expertise avec les personnes du grand âge et la gestion de bénévoles, l'organisme a mis sur pied des processus allégés, mais structurés pour accueillir et soutenir durablement des personnes voulant recevoir des appels réguliers, et pour assurer le choix, la formation et le soutien des bénévoles qui feront les appels.

Le programme **« AU BOUT DU FIL »** est un service gratuit et disponible partout au Québec qui consiste à créer des jumelages téléphoniques entre des personnes âgées de 75 ans et plus qui vivent de la solitude et des bénévoles de confiance. Grâce au programme, les personnes aînées reçoivent des appels téléphoniques de leur bénévole à raison d'une à deux fois par semaine.

Pour vous inscrire ou référer une personne ou même devenir bénévole, remplissez le formulaire en ligne.

Pour plus d'informations ou des questions sur le programme, consultez le site web des Petits Frères (www.petitsfreres.ca).

Les ressources d'aide

Les mesures mise en place pour contrer la pandémie ont été éprouvantes pour tout le monde, mais surtout pour les aînés. En plus d'exacerber la solitude et l'isolement social, la crise sanitaire actuelle cause beaucoup de stress et d'anxiété qui peuvent se transformer en situation de détresse dans certains cas.

Vous pensez au suicide? Vous êtes inquiets pour un proche?

Composez sans tarder le numéro sans frais:
1 866 APPELLE (277-3553).

Vous pourrez parler à un intervenant de la Ligne québécoise de prévention du suicide 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Cette personne vous écoutera avec respect et ouverture, répondra à vos questions et pourra vous aider.

Fabrique St-Bernard

Horaire des messes du temps des fêtes dans l'unité pastorale

Célébration du Pardon

Dimanche 12 décembre à 14h00 à Saint-Charles
Mardi 14 décembre à 19h00 à La Présentation
Dimanche 19 décembre à 14h00 à Saint-Jude

Veille de Noël: vendredi 24 décembre

16h00 à Saint-Charles
18h00 à Saint-Denis
19h00 à St-Barnabé
20h00 à La Présentation
22h00 à Saint-Bernard
Minuit à Saint-Jude
Minuit à La Présentation

Jour de Noël: samedi 25 décembre

10h00 à La Présentation
10h30 à Saint-Denis

Dimanche 26 décembre

9h00 à La Présentation
10h30 à Saint-Jude
10h30 à Saint-Charles

Pas de messe en semaine à Saint-Jude le mercredi 29 décembre

Jour de l'An: samedi 1er janvier

9h00 à La Présentation
9h00 à Saint-Denis
10h30 à Saint-Jude
10h30 à St-Charles

Dimanche 2 janvier

9h00 à La Présentation
10h30 à Saint-Barnabé
10h30 à Saint-Denis

Joyeux Noël et Bonne Année !

Comptoir familial ouvert les troisièmes samedis du mois

Le comptoir familial est désormais ouvert le troisième samedi du mois de 9 h 00 à 13 h 00 avec la promotion « sac à 7 $ » s'appliquant seulement sur les vêtements, sacoches et chaussures (sacs blancs). Les objets non inclus dans la promotion demeurent à prix régulier

Le comptoir est aussi ouvert sur rendez-vous. Pour visiter le comptoir, envoyez un message sur la page Facebook du Comptoir ou appelez la responsable, Mme Suzanne Perreault: 579-443-2010.

Si vous voulez faire des dons de vêtements ou d'objets, une boîte grise est à votre disposition sur le parvis de l'église. Si la boîte est pleine ou que l'objet est trop volumineux, contactez la responsable.

Assurez-vous que ce que vous donnez soit propre et encore utilisable puisque les bénévoles ne font pas de réparation. Lorsque vous laissez des objets ou des vêtements endommagés, vous augmentez la charge de travail des bénévoles. Aidez les bénévoles en faisant le tri de vos vêtements et de vos objets avant de les donner. Merci de votre collaboration!

La famille nous tient à

Accueil des nouveaux résidents

Si vous êtes nouvellement propriétaire ou locataire d'un immeuble à Saint-Bernard, nous vous invitons à contacter le bureau municipal pour recevoir un panier-cadeau contenant différents produits locaux ainsi que des informations sur la Municipalité. Pour vous inscrire: 450 792-3190 option 1.

Accueil des nouveaux bébés

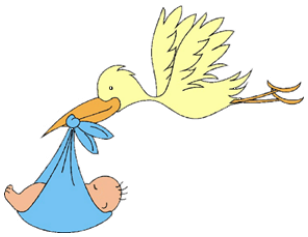

Pour souligner l'arrivée de nouveaux bébés sur son territoire, la Municipalité offre un panier-cadeau et des informations aux parents concernant les services offerts sur le territoire. Contactez le bureau municipal pour vous inscrire: 450-792-3190 #1.

Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville offre une aide financière aux familles résidant sur son territoire qui ont un bébé âgé entre 0 et 12 mois, et qui ont fait l'achat de couches lavables neuves ou de tissus absorbants neufs à insérer dans les couches. Un remboursement de 50% du coût d'achat, jusqu'à un maximum de 100 $ par enfant, sera accordé aux familles qui en feront la demande. Le formulaire est disponible sur notre site web ainsi qu'au bureau municipal.

Une naissance, un livre

Vous êtes parent d'un enfant d'un an ou moins? Abonnez-le à la Bibliothèque de Saint-Bernard et recevez une trousse de bébé-lecteur contenant un livre, un *Magazine Naître & Grandir* et d'autres belles surprises ! Offrez à votre enfant le plus beau des cadeaux : le goût des livres et de la lecture !

Gardiennage

Gardiens avertis

Samuel Palardy, 16 ans, ou Sophie Palardy, 15 ans	579 443-2050
Mahéva Bouclin, 14 ans, ou Médrick Bouclin, 15 ans	450 792-2060
Lysane Ménard, 14 ans	579 443-9311

Services de garde en milieu familial

Garderie Les petites Lucieoles de St-Bernard
Lucie Boissonneault, responsable — 450 792-3360
371, rue Principale

Garderie Les petits Bermichoux — 450 792-2086
Mélanie Cordeau, responsable
885, 4e Rang

Gardiens avertis recherchés

Tu as une formation de gardien averti et tu aimerais offrir tes services aux familles bermigeoises ?

Contacte le bureau municipal pour t'inscrire gratuitement à la liste de gardiens avertis qui paraît dans chaque numéro du journal municipal.

450-792-3190 #1 ou

secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

Si tu es inscrit, n'oublie pas de nous avertir des changements (âge, numéro de téléphone, retrait).

Maison des jeunes

1426, rue St-Pierre, Saint-Jude Téléphone : 450-250-2488
Site web: mdj4vents.wordpress.com

Viens rencontrer l'équipe d'inter-venants / animateurs:

KATE, LILI-ROSE, CHARLY, ROSALIE et SAM.

Relâche du 20 décembre au 6 janvier

Joyeuses Fêtes !

https://www.facebook.com/Maison-des-Jeunes-des-Quatre-Vents-196375134223/

https://discord.gg/C4SmaXT

Jeudi 15 h à 19 h	Vendredi 15 h à 21 h	Samedi 13 h 30 à 21 h	Dimanche 13 h 30 à 17 h 30	Lundi 15 h à 18 h
Projet Apprendre	Libre	Cuisine et ateliers	Ateliers, sorties et jeux	Projet Apprendre

Pour informations : 450-250-2488 #4

Offre d'emploi : Animateur / intervenant

La Maison des jeunes des Quatre-Vents, cherche à combler un poste d'animateur/intervenant.

Nous offrons un emploi à temps partiel, le soir et la fin de semaine.

Pour la période scolaire heures à temps partiel : 10 heures par semaine.

Sous la supervision de la direction, les employés doivent assurer l'animation d'activités pour des adolescents.

Vous travaillerez avec une équipe dynamique, créative, avenante et autonome.

Critères recherchés :

- Aisance à créer et à animer des activités pour les adolescents en mode virtuel et présentiel
- Habiletés en animation de groupe et en relation d'aide
- Avoir une grande capacité d'adaptation et d'accueil
- Avoir le sens de l'organisation
- Être motivé, enthousiaste et faire preuve de leadership
- Avoir une grande ouverture d'esprit aux réalités des jeunes
- Avoir de l'entregent et une grande capacité de travailler en équipe
- Avoir une facilité d'écoute auprès des jeunes
- Savoir être objectif face aux problématiques que les jeunes pourraient exprimer
- Avoir une capacité d'analyse face au vécu des jeunes et savoir les référer à d'autres intervenants au besoin
- Avoir une capacité d'intervention et de support dans un cadre professionnel et respectueux des jeunes
- Être à l'aise avec les réseaux sociaux

Salaire de départ : 15,00$
Expérience auprès des jeunes est exigée.
Âge requis: 18 ans et plus
Avoir accès à un véhicule, permis de conduire valide et assurance.

Pour déposer votre candidature ou pour plus d'informations : mdj4vents@hotmail.com ou 450-250-2488 #4

La MRC vous informe

Nouveau conseil de la MRC des Maskoutains

Monsieur Simon Giard, maire de la municipalité de Saint-Simon, a été élu préfet de la MRC des Maskoutains lors de la séance ordinaire du conseil du 24 novembre 2021. Il s'agit d'un 1er mandat pour celui qui devient ainsi le 10e préfet de l'histoire de la MRC. Il succède à madame Francine Morin qui a occupé ce poste de 2005 à 2021.

Au cours de cette même séance, monsieur Daniel Paquette, maire de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, a été élu préfet suppléant. Il s'agit également d'un 1er mandat pour monsieur Paquette.

Le conseil de la MRC des Maskoutains compte dorénavant cinq femmes soit mesdames Louise Arpin, Marie-Hélène Demers, Ginette Gauvin, Annick Corbeil et Marguerite Desrosiers.

Les maires suivants complètent le conseil pour les quatre prochaines années soit messieurs Guy Robert, Alain Robert, Hugo McDermott, Réjean Rajotte, Yves Winter et Yvon Daigle.

Un numéro « spécial élections » du bulletin d'information de la MRC, *Le Régional*, est consacré aux 17 élus du conseil qui répondent tour à tour à quatre questions concernant leurs priorités pour le mandat qu'ils entament à la tête de leur municipalité et au sein du conseil de la MRC. Visitez le site de la MRC pour le lire en ligne ou procurez-vous un exemplaire dans votre bureau municipal.

Bourse agricole: la MRC dévoile les lauréates

À l'occasion de la 14e édition de la Bourse agricole de la grande région de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains a dévoilé le nom des nouveaux récipiendaires. Il s'agit d'Audrey et Laurie Belval, de la Ferme Jean-Claude et Gaby Belval à Sainte-Hélène , de même que d'Émilie Guérard, de La Brouette Maraîchère à Saint-Louis. Chaque entreprise a reçu un montant de 10 000 $.

Pour obtenir des informations sur la Bourse agricole, visitez le site Internet de la MRC ou contactez M. Steve Carrière, commissaire au développement agricole et agroalimentaire, au 450 774-9000, poste 1250.

Chronique horticole

Les conifères nos alliés

Souvent sous-utilisés, les conifères au feuillage persistant sont des alliés considérables au cœur de notre vie quotidienne. Les insérer dans votre aménagement paysager vous apportera plusieurs avantages et très peu d'inconvénients.

Minimisent l'entretien automnal

Le ramassage automnal des feuilles, un travail sans contredit très laborieux particulièrement si votre terrain s'étend sur plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés. Les conifères à feuillage persistant comme les épinettes, les pins, cèdres, les genévriers, etc. font partie des arbres et arbustes à entretien minimum à moins que vous ne désiriez leur donner une forme particulière. Ils peuvent remplacer tout aussi gracieusement les arbres et arbustes feuillus. Vous me direz qu'ils perdent quelques aiguilles et cocottes çà et là… Oui, c'est vrai, mais rien de comparable avec la quantité de feuilles que les feuillus laissent tomber au sol chaque automne.

Idéals comme brise-vent

En plantant des conifères en quantité suffisante et aux endroits stratégiques pour bloquer les grands vents dominants d'hiver (nord-est et sud-ouest), vous obtiendrez une diminution importante d'accumulation de neige en créant une barrière naturelle, un mur végétal où la neige y restera emprisonnée. En bloquant ainsi les bourrasques de vent, vous pourriez également bénéficier d'une diminution de votre facture d'électricité. Une haie de cèdres entourant votre propriété peut également servir à créer un micro climat ce qui vous permettrait d'intégrer dans vos plates-bandes, des plantes plus fragiles qui n'y survivraient pas autrement.

Apportent un refuge aux oiseaux

Ils servent de refuge pour les oiseaux leur offrant une protection contre les intempéries toute l'année ainsi qu'une zone de camouflage hors de la portée de beaucoup de prédateurs.

Servent de structures pour les décorations de Noël

Quel beau spectacle que d'admirer une belle grande épinette ou des cèdres ornés de décorations de Noël illuminées le soir venu. Un spectacle bucolique apprécié autant des petits comme des grands nous transportant dans l'esprit des fêtes!

Les conifères à feuillage persistant qu'ils soient sous forme d'arbres ou d'arbustes sont définitivement à inclure lors de la planification de votre aménagement paysager. Ceux-ci vous procureront plusieurs avantages et très peu d'inconvénients. Lorsque les feuillus se départiront de leur parure en automne, ceux-ci deviendront les rois de nos hivers!

Christine Poulin
DTA, propriétaire du
Centre jardin des Patriotes
3053, chemin des Patriotes
Saint-Ours

SARCA

Une formation en cadeau

On pense souvent qu'en s'inscrivant à une formation ou à un cours, on se retrouvera nécessairement avec beaucoup de travail, soit des devoirs ou beaucoup d'heures d'études. Cependant, il existe différentes formules qui nécessitent des degrés variables d'investissement en temps et en énergie. On peut penser, par exemple, aux formations qui constituent davantage un loisir, à la formation continue en emploi ou encore à celles, qualifiantes, qui se terminent avec un diplôme vers l'intégration en emploi. Nous parlerons ici de la notion d'apprentissage tout au long de la vie.

Dernièrement, j'ai rencontré une cliente qui s'est inscrite à un programme de certificat universitaire, simplement pour le plaisir d'en apprendre davantage sur le comportement humain. Ce n'est toutefois pas donné à tous d'aimer les études académiques. La majorité des gens a néanmoins des intérêts variés, sur lesquels il est possible d'en apprendre davantage et pour lesquels ils peuvent développer leurs compétences. De votre côté, qu'est-ce qui vous intéresse ? Quelles compétences aimeriez-vous développer ? Les possibilités sont infinies : yoga, cuisine, couture, musique, langues… Quel serait votre choix ?

L'apprentissage tout au long de la vie, c'est donc des activités d'apprentissages entreprises à tout moment de la vie, dans le but d'acquérir de nouveaux savoirs, savoir-faire, aptitudes, compétences ou qualifications, dans un objectif personnel, social ou professionnel. Il est reconnu que de se placer en mode apprentissage est bon pour la santé du cerveau. Les nouvelles expériences aident à entretenir la mémoire, les capacités de réflexion, l'attention et la logique au fur et à mesure que l'individu vieillit.

Alors, en ce temps des fêtes, quelle activité d'apprentissage aimeriez-vous recevoir en cadeau ? Vous pouvez également vous l'offrir à vous-même et enfin vous inscrire au cours de guitare qui vous tente depuis des années !

Audrey Gatineau
Conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca
450 773-8401, poste 6731
Audrey Gatineau Pro

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Québec

Nos annonceurs

Chers Bermigeois et Bermigeoises,

CANADA POSTES / POST CANADA
From anywhere... to anyone / De partout... jusqu'à vous

Au nom de Postes Canada, il me fait plaisir de vous souhaiter un joyeux temps des Fêtes.

Je suis heureux de vous annoncer qu'il n'y a pas de hausse du coût des timbres prévue pour 2022.

Je vous invite à venir faire vos achats de timbres à votre bureau de poste local. Ces ventes favorisent l'atteinte des objectifs en vue d'assurer la continuité de votre bureau.

En plus de la vente de timbres et de produits d'expédition, voici quelques services offerts : mandat-poste, produits virtuels prépayés, carte Visa rechargeable, MoneyGram et plus encore.

Enfin, j'aimerais vous rappeler qu'il est de votre responsabilité **de déneiger l'accès à votre boîte aux lettres et de déglacer le drapeau indicateur de courrier**. Merci de votre collaboration.

Heures d'ouverture habituelles du bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9 h 00 à 11 h 30 et de 16 h 00 à 17 h 30
Jeudi : de 9 h 00 à 11 h 30 et de 17 h 30 à 19 h 00
Samedi et dimanche : Fermé

Fermeture durant le temps des fêtes: 24 décembre en après-midi, 27 et 28 décembre, 31 décembre en après-midi et 3 janvier

Claude Perreault, maître de poste

Joyeuses Fêtes !

Nos annonceurs

Groupe Voyages Québec

Cette période de fêtes est pour moi l'occasion idéale de vous remercier chaleureusement pour votre indéfectible confiance que vous me témoignez depuis 6 années déjà ! C'est toujours un réel cadeau pour moi de partager avec vous tous ces belles découvertes à partir de notre belle province, qui nous charme à tout coup et tout autour du monde. Puisse, 2022, nous réserver tout autant de bonheur et de partages dans nos futurs voyages et escapades.

Déjà inscrit au programme 2022

Du 30 juin au 12 juillet « Escapade dans l'Ouest Canadien » (confirmé)
Août « les Iles de la Madeleine » (dates à confirmer)
Baie Géorgienne (dates à confirmer) et bien d'autres …

Ma programmation annuelle sera publiée sur ma page Facebook ***Escapades Edith Jalbert*** dès que celle-ci sera complétée en début d'année. Pour toutes autres destinations, nous avons ce que vous recherchez, visitez le site https://gvq.ca/fr/ et il me fera plaisir de vous renseigner et procéder à vos futures réservations.

À un présent joyeux et à un passé dont on se souvient bien.
Meilleurs vœux pour de joyeuses fêtes et une magnifique nouvelle année !

Pour information / réservation
Edith Jalbert, conseillère & organisatrice en voyages de groupes
pour ***Le Groupe Voyages Québec***, détenteur du permis du Québec

514-970-3160 / edith@edithjalbert.com / FB: Escapades Edith Jalbert

Nos annonceurs

Tout
pour vous,
près de
chez vous!

ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ

En ces temps de réjouissance, l'équipe de l'Épicerie Arpin et Fils profite de l'occasion pour vous remercier de la confiance que vous lui démontrez. Nous souhaitons à votre famille et à vos proches un ***Noël des plus chaleureux*** *et nos* ***meilleurs vœux de bonheur*** *et de santé pour la nouvelle année.*

TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

ÉPICERIE
Arpin & Fils
• LES MARCHÉS •
Tradition

Julie Arpin et **Stéphane Lanteigne,** propriétaires

Heures d'ouverture :
En semaine : de 7 h à 21h
Samedi et dimanche : de 8 h à 21h

Harnois Groupe pétrolier
SAQ AGENCE

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours **450 785-2308**

Nos annonceurs

Nouveau forfait disponible

CRAVE AVEC STARZ!

Le contenu que vous aimez, tout au même endroit ! Profitez des meilleurs séries, films et plus encore!
*À voir: des séries originales Crave, HBO, HBO Max, Showtime ainsi que des séries populaires de chez nous, sans oublier un accès exclusif à des films à succès d'ici et d'ailleurs. Le tout en français et en anglais... et en **HD**!*

CRAVE 1 CRAVE 2 CRAVE 3 CRAVE 4 HBO 1 HBO 2

STARZ 1 STARZ 2 SUPER ÉCRAN 1 SUPER ÉCRAN 2 SUPER ÉCRAN 3 SUPER ÉCRAN 4

CRAVE SUR DEMANDE + C

Tout ça pour 22,95 $/mois !

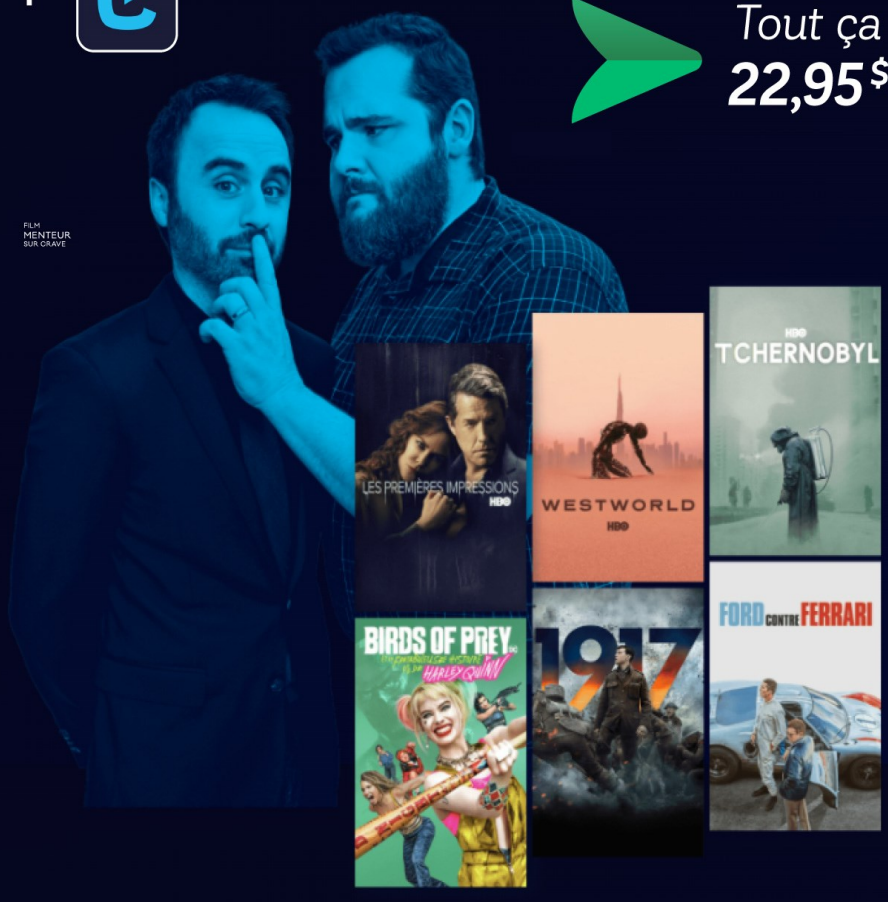

Cooptel | 1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca

Nos annonceurs

Expression Style
Mélanie Bouchin
Du mardi au samedi
sur rendez-vous 450.792.3827
Bienvenue à tous!

Électricité Bryan Jacques Inc.
Entrepreneur électricien
Résidentiel, Commercial & Agricole
450 792-2447
electricite@bryanjacques.com
www.bryanjacques.com
Corporation des maîtres électriciens du Québec
RBQ: 5686-0406-01

JD Excavation Inc.
RBQ 5599 7448 01
(450)792-3551
www.excavationjd.com
info@excavationjd.com
Excavation en tout genre
Installation septique écologique
Raccordement d'égout
Fondation
Drain français
Réparation de fissures de béton
Terrassement / Transport
Ecoflo
BIONEST

Passion Beauté
Coiffure Esthétique
450-792-2220

Garage Morin
355 RUE PRINCIPALE
SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE
QUÉBEC J0H 1C0
AUTOMOBILES ET VÉHICULES LOURDS
@ GARAGE-MORIN.COM
INFO@GARAGE-MORIN.COM
450-792-2221

- Coiffure
- Maquillage
- Mascils
- Ongles
- Massothérapie
- Extension Majestic
- Spray tan Nuda
- Lifting Colombien
- Coolsculpting
- Slimwave
- Infrathérapie

Entreprise S.Gaudette
RBQ : 8351-0982-26
Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien
450 792-2392
info@sgaudette.com • sgaudette.com
401, 4e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

Réal Bonin
Propriétaire
Rénov'a'Neuf
Entrepreneur Général, Résidentiel, Commercial
Rénovation intérieur-extérieur, installation porte-fenêtre
Revêtement extérieur-toiture
895 claing
St-Bernard (Québec) J0H 1C0
Tél:450-792-2087
Licence R.B.Q 2794-4784-27

Nos annonceurs

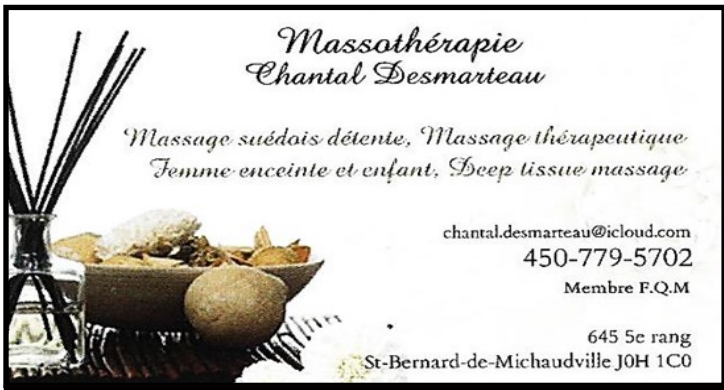

Groupe Voyages Québec

Edith Jalbert
Conseillère & organisatrice en voyages de groupes
Courriel : edith@edithjalbert.com
Facebook : Escapades Edith Jalbert
Cellulaire : 514-970-3160

MAÎTRE Cochon

Alexandre Coupal

450.792.2003 bur
450.278.2003 cell
alex@maitrecochon.com

maitrecochon.com

105, rang Fleury
St-Bernard-de-Michaudville
QC J0H 1C0

ANNONCEZ-VOUS

POUR RÉSERVER VOTRE ESPACE PUBLICITAIRE :
Contactez le bureau municipal au 450 792-3190 #1 ou par courriel à secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

Nos annonceurs

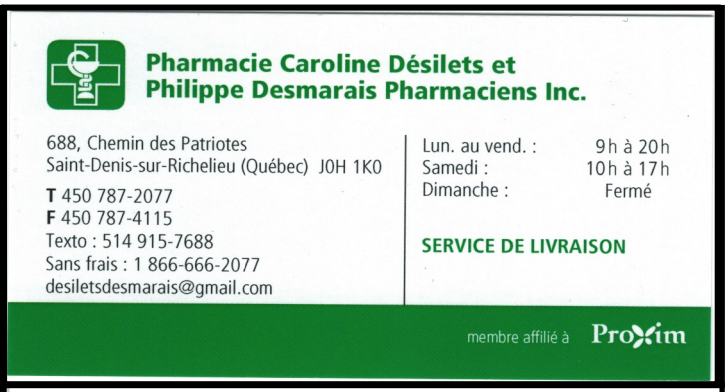

Services à la communauté

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-BERNARD

Geneviève Bureau 450 792-3190 option 4

Heures d'ouverture de la bibliothèque (ouverture partielle)

Mardi: fermé pour une période indéterminée
Jeudi de 9 h 00 à 12 h00, de 13 h 00 à 16 h 30 et de 18 h 30 à 20 h 00 (prêts sans contact jusqu'au 17 décembre)

Site web: mabibliotheque.ca/bernard Bibliothèque de St-Bernard de Michaudville

Accès internet gratuit sans fil

O.T.J. ST-BERNARD INC. (LOISIRS)

Marc-Olivier Bouclin, président 450 230-5921
Geneviève Bureau 450 792-3190 option 4
Courriel: otjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

Pavillon des loisirs 450 792-3190 option 5
Festival de musique traditionnelle www.chantezvous.com

OTJ St-Bernard inc Chantez-vous bien chez nous La campagne en blues À l'Halloween on rock au village

F.A.D.O.Q. RICHELIEU-YAMASKA – CLUB ST-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Robert Perreault, président 450 792-2270

ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS

Pour renseignements :

Immeuble Saint-Jude 450 773-0260

École aux Quatre-Vents

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Pour renseignements 450-773-8401
Site web: www.csssh.gouv.qc.ca

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe Québec

Desjardins
Caisse de la Région de Saint-Hyacinthe

En raison des développements liés au coronavirus (COVID-19), l'horaire peut être modifié sans préavis. Pour savoir si votre centre de services est ouvert, consultez le site web.

Téléphone : 450 768-3030 ou 1 866 643-3030 **Site web: notrecaisse.com**

Horaire de nos centres de services	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Siège social 1697, rue Girouard Ouest, St-Hyacinthe	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 20 h	10 h à 15 h	Fermé
Les Salines 3050, boul. Laframboise, St-Hyacinthe	9 h à 17 h	9 h à 17 h	9 h à 20 h	9 h à 20 h	9 h à 17 h	9 h à 15 h
Douville 5565, boul. Laurier Ouest, St-Hyacinthe	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 20 h	10 h à 15 h	Fermé
Saint-Denis-sur-Richelieu 129, rue Yamaska	10 h à 15 h	Fermé	10 h à 15 h	10 h à 19 h	Fermé	Fermé
Saint-Liboire 151, rue Gabriel	10 h à 15 h	Fermé	10 h à 15 h	10 h à 20 h	Fermé	Fermé
Sainte-Madeleine 1040, rue Saint-Simon	Fermé	10 h à 15 h	Fermé	Fermé	10 h à 15 h	Fermé
Sainte-Damase 111, rue Principale	Fermé	10 h à 15 h	Fermé	Fermé	10 h à 15 h	Fermé
Saint-Pie 65, rue Saint-François	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 19 h	10 h à 15 h	Fermé

Services à la communauté

COMPTOIR FAMILIAL DE ST-BERNARD (friperie)

Suzanne Perreault 579-443-2010

Heures d'ouverture du comptoir

Sur rendez-vous seulement, contactez la responsable
Boîte de dépôt sur le parvis de l'église (vêtements et objets en bon état seulement)

FABRIQUE ST-BERNARD

Presbytère à Saint-Jude 450 792-3943
Location de salle (Micheline Perreault) 450 792-3792

Horaire des messes*

Dimanche 10 h 30 à St-Barnabé 1er Saint-Bernard 2e St-Jude 3e - 4e - 5e dimanche
Mercredi 9 h 30 à Saint-Jude

Aide alimentaire et Guignolée

Karine Monast 450-792-2370

BUREAU DE POSTE

Claude Perreault 450 792-3266

Heures d'ouverture du bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9 h 00 à 11 h 30 et de 16 h 00 à 17 h 30
Jeudi 9 h 00 à 11 h 30 et de 17 h 30 à 19 h 00

DÉPUTÉ PROVINCIAL (COMTÉ DE RICHELIEU)

Jean-Bernard Émond 450 742-3781
50, rue du Roi, bureau 100, Sorel-Tracy, J3P 4M7

DÉPUTÉ FÉDÉRAL (COMTÉ DE SAINT-HYACINTHE — BAGOT)

Simon-Pierre Savard-Tremblay 450 771-0505
2110, rue Bachand, bureau 108, Saint-Hyacinthe, J2S 8B6

C.L.S.C. DES MASKOUTAINS

Point de chute à St-Jude 450 768-1200
Info-santé CLSC 8-1-1

Heures d'ouverture du point de chute à Saint-Jude (sur rendez-vous)

Mercredi 8 h 00 à 12 h 00 (Infirmier-ère sur place, service de prise de sang et autres)

Tous les organismes qui souhaitent faire publier un communiqué à l'intérieur du journal municipal doivent le transmettre avant le 25 du mois précédent par courriel à : secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Les articles reçus après cette date seront publiés le mois suivant. Merci !

URGENCES

SECOURS

Pompiers

Police

Ambulance

9-1-1

SERVICE D'URGENCE DE SAINT-HYACINTHE

Sûreté du Québec	9-1-1	ou	450 310-4141
Hôpital Honoré Mercier de Saint-Hyacinthe			450 771-3333

SERVICE D'URGENCE DE SOREL

Ambulance Richelieu Inc.	911	ou	450 742-9441	ou	450 742-9443
Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel					450 746-6000

MEMBRES DU CONSEIL

M. Guy Robert, maire	450 223-4876
M. Hugo Laporte, conseiller	514 291-6652
Mme Vanessa Lemoine, conseillère	450 223-0509
M. Jean-Paul Chandonnet, conseiller	450 792-3452
Mme Isabelle Hébert, conseillère	450 792-2499
Mme Christine Langelier, conseillère	450 792-2112
M. Léonard Gaudette, conseiller	450 792-2042

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Le premier lundi du mois à 20 heures au 390, rue Principale

BUREAU MUNICIPAL

Mme Émilie Petitclerc, directrice générale Courriel: dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca	450 792-3190 option 3
Mme Dominique Plouffe, technicienne comptable Courriel : munstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca	450 792-3190 option 2
Mme Geneviève Bureau, adjointe administrative Courriel: secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca	450 792-3190 option 1
Site Web: saintbernarddemichaudville.qc.ca	Télécopieur : 450 792-3591

HEURES DU BUREAU

Lundi au Jeudi 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 (sur rendez-vous jusqu'à nouvel ordre)

ÉMISSION DES PERMIS

M. Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment 450 792-3190 option 1
Mercredi : 8 h à 12 h (sur rendez-vous seulement puisqu'il est en télétravail)
Courriel : inspecteurstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

VOIRIE - COURS D'EAU

Francis Girouard 450 230-3494
Courriel: voiriestbernard@mrcmaskoutains.qc.ca

RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE 450 792-2001

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS 450 774-2350

SPAD (CONTRÔLE ANIMALIER) 1-855-472-5700

AUTRES SERVICES

Évaluation foncière	450 774-3143
Transport adapté	450 774-8810
Transport collectif	450 774-3173